



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 128345

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les dispositions prises pour l'accueil des stocks de médicaments inutilisés qui sont rapportés chez les pharmaciens. Certes les précautions imposées pour la sécurité sanitaire limitent leur utilisation et exigent un contrôle avant toute redistribution sur le marché, mais elles étaient admises pour une utilisation dans un but humanitaire dans les pays sous-développés notamment. Il lui demande quel sort est actuellement réservé à cet important volume de médicaments, en dehors de l'incinération.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128345

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1237

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)